



PAR COURRIEL

Québec, 18 mai 2022

Madame Marie-Ève Fortin
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
marie-eve.fortin@bape.gouv.qc.ca



INFORMER

Madame,



CONSULTER

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec*, et ce, à compter du 13 juin 2022.



ENQUÊTER

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme présidente de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet.



AVISER

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Philippe Bourke

c. c. : René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des
communication

PAR COURRIEL

Québec, 18 mai 2022

Monsieur Michel Germain
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
michel.germain@bape.gouv.qc.ca



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec*, et ce, à compter du 13 juin 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par Marie-Eve Fortin.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Philippe Bourke

c. c. : René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications